

PLAN PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Accueil du public et préservation de la biodiversité

PHASE 2 : élaboration de la stratégie

Cette stratégie s'appuie sur les enjeux formulés à l'issue de la phase de diagnostic pour gérer, protéger et aménager les paysages du territoire afin de concilier la préservation de la biodiversité et l'accueil du public.

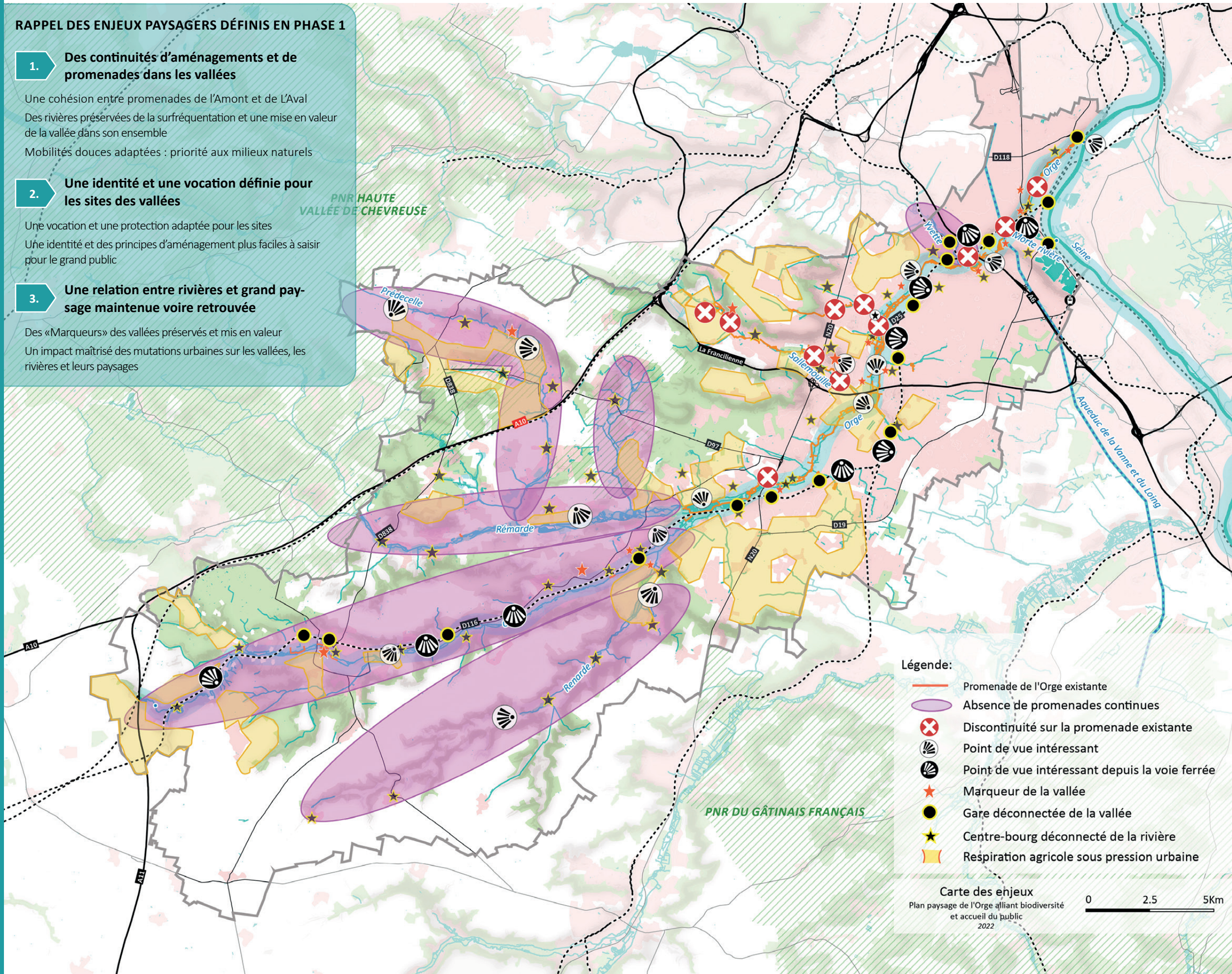
Les élus ont défini des objectifs communs sur la qualité paysagère à atteindre sur le territoire. Chaque grand objectif a été décliné en axes stratégiques qui donnent des orientations à suivre pour l'aménagement, la gestion et la préservation du territoire. L'ensemble des objectifs et des axes forment les prémices du plan d'action qui se concrétisera à travers la formulation d'actions en phase 3 du plan de paysage.

Tout au long de cette seconde phase, la formulation des objectifs et des axes stratégiques a été enrichie et adaptée à travers de nombreux échanges :

- Le Forum des Objectifs de Qualité Paysagère a permis aux élus et acteurs du territoire de prioriser et amender la liste pour répondre aux besoins du territoire.
- Une réunion de travail partenariale a permis de reformuler les objectifs et les axes stratégiques en tenant compte des remarques énoncées par les participants.
- Les propositions stabilisées ont été présentées par le premier vice-président à l'assemblée lors d'une commission d'élus du Syndicat. Les objectifs et axes stratégiques ont été approuvés par le bureau politique du SYORP après quelques dernières modifications.

RAPPEL DES ENJEUX PAYSAGERS DÉFINIS EN PHASE 1

- 1. Des continuités d'aménagements et de promenades dans les vallées**
Une cohésion entre promenades de l'Amont et de l'Aval
Des rivières préservées de la surfréquentation et une mise en valeur de la vallée dans son ensemble
Mobilités douces adaptées : priorité aux milieux naturels
- 2. Une identité et une vocation définie pour les sites des vallées**
Une vocation et une protection adaptée pour les sites
Une identité et des principes d'aménagement plus faciles à saisir pour le grand public
- 3. Une relation entre rivières et grand paysage maintenue voire retrouvée**
Des « Marqueurs » des vallées préservés et mis en valeur
Un impact maîtrisé des mutations urbaines sur les vallées, les rivières et leurs paysages



DES TEMPS DE CONCERTATION À CHAQUE ÉTAPE DU PROJET

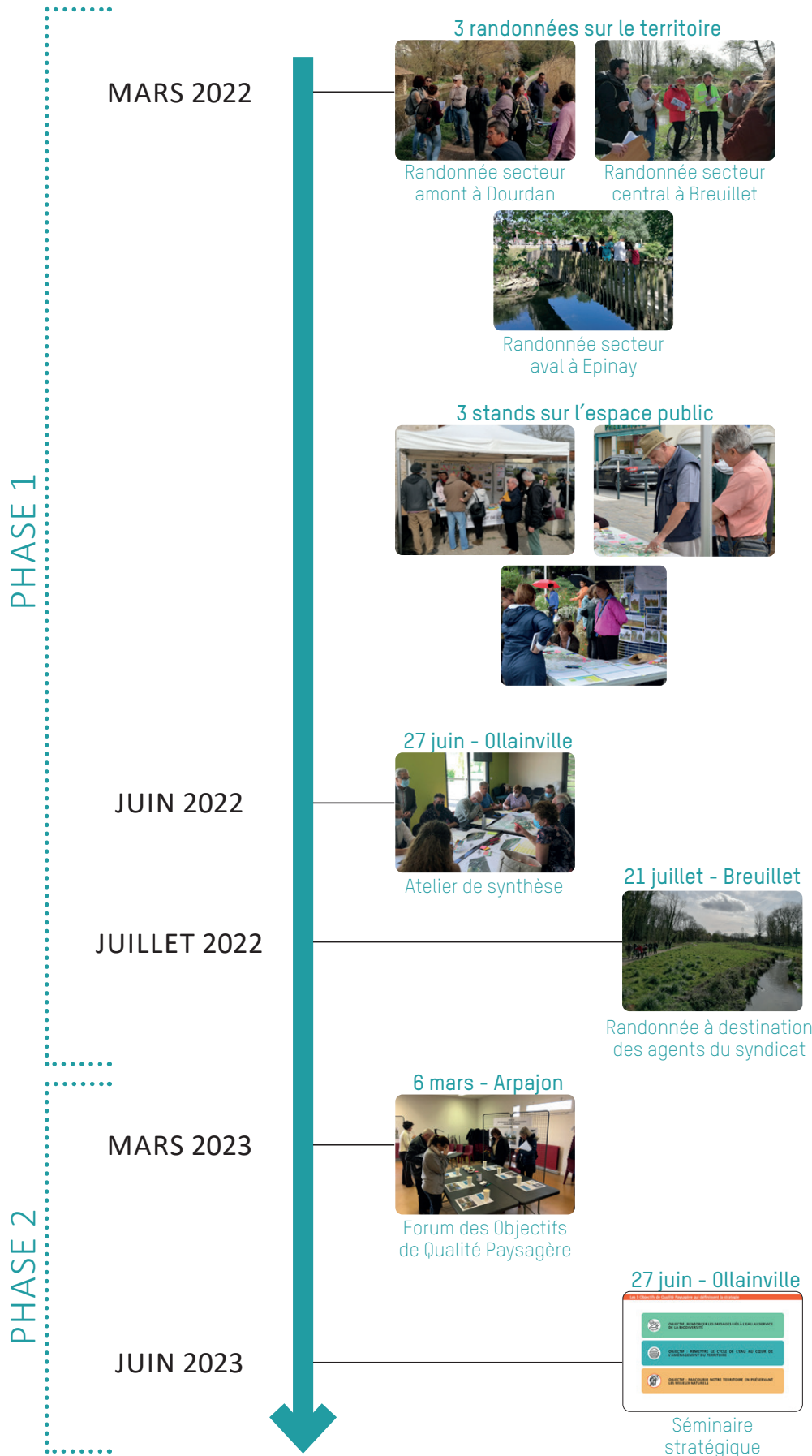
Le volet concertation et participation est une composante déterminante du plan de paysage dans une optique de «co-construction».

Pour cette deuxième phase de la mission, deux temps de co-construction ont été organisés afin de **partager et amender collectivement les Objectifs de Qualité Paysagère à partir des enjeux élaborés lors de la première phase de diagnostic** :

- **UN FORUM DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE** : organisé sous la forme d'une permanence de 3h à l'Espace Concorde d'Arpajon, ce forum a réuni une quarantaine de participants (élus, techniciens, associatifs) venus donner leurs avis concernant les Objectifs de Qualité Paysagères élaborés par l'équipe de projet sur la base des enjeux paysagers issus du diagnostic. **Les retours des participants ont permis à l'équipe de réajuster la liste des objectifs et les axes stratégiques associés** (suppressions, reformulations, priorisations...)

- **LE SÉMINAIRE STRATÉGIQUE** : le Séminaire des Objectifs de Qualité Paysagère a eu lieu le 27 juin 2023 en présence de la maîtrise d'ouvrage, du groupement et de 10 membres de l'équipe exécutive du syndicat. **Le séminaire a permis de consolider et valider la liste des Objectifs de Qualité Paysagère**. Une amorce de la phase 3 a été faite avec la **validation de six secteurs à enjeux comme base de travail pour des propositions concrètes et la méthodologie d'approfondissement** qui sera adoptée par l'équipe.

LES TEMPS DE LA CONCERTATION



LES ATELIERS DE CONCERTATION

FORUM DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Quel avenir pour les paysages autour de l'Orge ?

DÉROULÉ

1. Permettre aux participants de **prendre connaissance des propositions d'objectifs de qualité paysagère** qui découlent des enjeux définis en phase 1 et leurs sous-axes de travail.
2. Faire **prioriser, reformuler, supprimer ou amender la liste des objectifs** et des sous-axes pour répondre aux besoins du territoire et établir les items sur lesquels les élus sont prêts à s'engager.

CONCLUSION

Des objectifs partagés par les participants avec quelques disparités territoriales.

Des inquiétudes quant aux possibilités de réalisation de certaines actions.

Une sensibilité forte pour **les sujets environnementaux...** et moins d'intérêt pour les sujets qui proposent une approche par le paysage.

SÉMINAIRE DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Stabilisation des objectifs et axes stratégiques

DÉROULÉ

1. **Présenter les Objectifs de Qualité Paysagère** retravaillés sur la base des retours du forum.
2. **Sélectionner collectivement les six secteurs à enjeux** qui seront approfondis en phase 3.
3. **Présenter la méthode de travail** qui sera adoptée par le groupement pour les secteurs à enjeux qui seront travaillés en phase 3.

CONCLUSION

Une liste d'Objectifs de Qualité Paysagère **stabilisée et approuvée**.

Six secteurs à enjeux à approfondir et une méthode de travail validée.



OBJECTIF 1 : RENFORCER LES PAYSAGES LIÉS À L'EAU AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Ce premier objectif de qualité paysagère s'inscrit en continuité des actions menées par le Syndicat de l'Orge dans la vallée depuis plusieurs années. Les axes stratégiques proposés intègrent une approche du paysage, par la **prise en compte des caractéristiques géographiques et patrimoniales du territoire et du lien avec l'eau.**

Les bords de l'Orge témoignent effectivement des activités humaines passés et présentes dans la vallée, au service de la productivité du territoire. Ainsi, l'Orge et ses affluents ont été **modifiés au fil du temps. L'urbanisation a également transformé directement la morphologie et la qualité des rivières. L'imperméabilisation des sols et la linéarisation des cours d'eau par l'urbanisation** ont aussi eu pour conséquence la modification du régime hydraulique des eaux de pluie, **aggravant les inondations.**

Par conséquent, la **présence de l'eau dans la vallée se trouve parfois brouillée** par une occupation des sols qui n'indique pas de manière évidente leur place dans le paysage. **Des portions de l'Orge et de ses affluents restent encore aujourd'hui peu lisibles** dans certains secteurs et peu propices à l'accueil d'un niveau de biodiversité attendu.

L'enjeu de cet objectif est de **pouvoir concilier la préservation ou la réintroduction de la biodiversité** dans les milieux situés aux bords de l'Orge avec la conservation du patrimoine architectural et les **paysages caractéristiques du territoire** (marqueurs paysagers).



Photomontage illustrant des possibilités d'actions pour le territoire sur cet objectif, exposées lors du forum des objectifs de qualité paysagères.

LISTE DES AXES STRATÉGIQUES :

- AXE 1** *Poursuivre la renaturation des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides*
- AXE 2** *Valoriser le lien à l'eau dans les paysages urbains du quotidien et renforcer la prise de conscience collective*
- AXE 3** *Concilier préservation du patrimoine bâti lié à l'eau dans le cadre de la protection des milieux*
- AXE 4** *Préserver et valoriser les confluences, points d'entrées sur les vallées des affluents*
- AXE 5** *Faciliter la lecture des cours d'eau et des zones humides dans le paysage*
- AXE 6** *Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires*



OBJECTIF 2 : REMETTRE LE CYCLE DE L'EAU AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce second objectif se penche sur le cycle de l'eau dans sa globalité à l'échelle des bassins versants du territoire afin de **sensibiliser à la gestion de la ressource en eau dans l'aménagement de la vallée de l'Orge et de ses affluents.** Il touche notamment à l'atteinte du **bon état écologique des cours d'eau et des milieux humides.** En effet, le diagnostic a révélé que **l'aménagement du territoire, et notamment le développement urbain, avait pu nuire à la qualité de l'eau, à son bon écoulement, et a ainsi favorisé les risques de pollution et d'inondation des vallées.**

Dès le XXe siècle, les principaux foyers urbains se sont étendus de part et d'autre du cours de l'Orge et les communes du Nord de la Vallée ont vu leurs démographies exploser avec l'arrivée de l'autoroute A6 et du RER C. **Le lit majeur des cours d'eau été progressivement investi par le développement résidentiel puis par des zones d'activités commerciales.** De vastes plaques d'habitat pavillonnaire sont venues tapisser les rives de l'Orge ainsi que les coteaux. **En parallèle, les évolutions des modèles agricoles ont également eu des impacts sur la qualité des sols et des cours d'eau.** Aujourd'hui, l'atteinte du bon état écologique de l'Orge ainsi que sa gestion hydraulique, sont deux grandes actions portées par le SYORP.

L'enjeu de cet objectif est donc de **renforcer la sensibilisation à plus grande échelle envers les acteurs de l'aménagement à propos des impacts de l'occupation des sols sur la qualité des cours d'eau et des milieux humides du territoire.**



Photomontage illustrant des possibilités d'actions pour le territoire sur cet objectif, exposées lors du forum des objectifs de qualité paysagères.

LISTE DES AXES STRATÉGIQUES :

- AXE 1** *Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement*
- AXE 2** *Repenser la manière d'aménager pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau*
- AXE 3** *Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement pour limiter les risques d'inondation dans la vallée en renaturant les cours d'eau et en déconnectant les réseaux d'eaux pluviales*
- AXE 4** *Restaurer la lisibilité des champs d'expansion des crues*



OBJECTIF 3 : PARCOURIR NOTRE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES ESPACES DE NATURE

Les promenades près des cours d'eau comme les sites de nature et patrimoine ouverts au public dans les fonds de vallées sont très prisés de la population pour se divertir, faire du sport, observer la nature, se reposer ou encore se déplacer. Dans un territoire en croissance démographique comme celui-ci, cette attraction s'amplifie avec le temps, surtout face à la montée des périodes de sécheresses et canicules, et suite aux confinements de la COVID-19, augmentant les risques de surfréquentation, de dégradations sauvages et de perturbations des espèces.

Certaines vallées du territoire n'ont d'ailleurs pas d'accès à proximité de tels espaces de nature, par manque d'aménagement par le passé, d'ouverture au public ou de connexion douce. Alors que d'autres endroits, comme l'Orge aval, propose un réseau dense très réputé, sous pression d'une demande d'équipement des sites pour multiplier les usages, parfois contradictoires des besoins des milieux naturels.

Pour faire face à cela, une vraie réflexion de fond doit voir le jour afin de permettre la découverte et mettre en avant la richesse du territoire sans provoquer une détérioration de sa qualité. Les axes retenus orientent la stratégie sur la manière de parcourir le territoire dans le fond de vallée et en interconnexion multimodale*. Ils déterminent également comment mettre en scène leur découverte tout en améliorant la préservation des milieux naturels.



Photomontage illustrant des possibilités d'actions pour le territoire sur cet objectif, exposées lors du forum des objectifs de qualité paysagères.

LISTE DES AXES STRATÉGIQUES :

- AXE 1** *Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification*
- AXE 2** *Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels*
- AXE 3** *Développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité*
- AXE 4** *Favoriser la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés*
- AXE 5** *Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire*

SIX SECTEURS À ENJEUX POUR PASSER À L'ACTION

Lors du Séminaire stratégique, six sites à enjeux ont été sélectionnés par les participants afin d'amorcer la phase 3. Le vote pour les sites a été mené de manière collégiale entre les participants qui en ont sélectionné six parmi les onze proposés par le groupement, en portant une attention particulière à l'équilibre entre l'Orge et ses affluents et à la présence d'acteurs intéressés déjà identifiés sur les territoires. En phase 3, des propositions approfondies seront élaborées sur ces six secteurs, en complément du plan d'actions qui sera formulé à l'échelle de tout le territoire.

LISTE DES SITES RETENUS :

La Confluence Orge - Seine

Le Parc de Lormoy

La Sallemouille à Linas

Le Parc de l'Eau à Ollainville

La Charmoise

La Vallée de la Renarde

à suivre...

La stratégie qui est le cœur fondamental de cette seconde phase de la démarche du Plan Paysage va permettre de créer un cadre bien défini pour diriger le plan d'action qui va suivre en phase 3 afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire.

La phase 3 a débuté pendant le séminaire du 27 juin 2023 avec la sélection des 6 secteurs de projet. Elle se poursuivra jusqu'au début de l'automne sur ces projets spatialisés, reproductibles à travers le territoire. Les actions seront regroupées dans la feuille de route qui sera complétée au besoin par des actions supplémentaires au cours de l'automne.